INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le premier jour du mois d'octobre deux mille vingt-six, à 10:00 h., à laquelle sont présents Messieurs,

-Daniel Grenier, Maire suppléant – Ville de Candiac

-Jean-Michel Pepin, Maire suppléant – Ville de Delson

-Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie

-Sylvain Bouchard, Maire - Ville de Sainte-Catherine

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, Maire de la Ville de Saint-Constant

26-10-73 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé par M. Daniel Grenier et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté:

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3/09/2026.
3.- Approbation des comptes à payer
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 24 septembre 2026.
5.- Adjudication A.O. 2026-02 déneigement à la station.
6.- Adoption du « règlement 26-01 » sur le traitement des membres du Conseil d'administration.
7. -Varia
8. -Question du public.
9- Levée de l'assemblée.

26-10-74 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 3 SEPTEMBRE 2026.

Après délibération, il est proposé par M. Sylvain Bouchard, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2026.

26-10-75 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Daniel Grenier, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 545,372.29 $ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 1,071.61 $ pour un montant total de 546,443.90 $.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

26-10-76 CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 24 septembre 2026, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

26-10-77 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration que des soumissions publiques ont été demandées sur invitation pour le déneigement des routes, trottoirs et stationnement de l'usine de traitement des eaux usées du bassin de Laprairie et que le 22 septembre 2026 la Régie a reçu les soumissions suivantes :

	1 an OPTION 1	3 ans OPTION 2
Entretien Vallée Verte inc.	37,362.28 $	114,820.93$
AMS déneigement inc.	47,680.13 $	147,371.50$
Exc. J. Germain &Fils. Inc.	44,426.34 $	138,021.74$

Le Conseil d'administration en prend connaissance et;

CONSIDRANT QUE l'option 2 de la soumission de la compagnie Entretien Vallée verte Inc. au montant de 114,820.93 (taxes incluses) est la plus avantageuse pour la Régie

CONSIDÉRANT le rapport de la firme Aquatech Société de gestion de l'eau, en date du 22 septembre 2026;

POUR CES MOTIFS, après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai , appuyé par M. Sylvain Bouchard et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde à la compagnie Entretien Vallée verte Inc., 675, rue Bernier La Prairie, (Québec) J5R 5W6 le contrat pour le déneigement des routes et stationnements à l'usine d'épuration pour 36 mois et couvrant les saisons automne 2026, 2027,2028, printemps 2029 pour le prix de cent quatorze mille huit cent vingt dollars et quatre-vingt-treize cents (114,820.93$), taxes incluses, le tout conformément aux plans, devis, soumission et directives émises par le directeur de l'usine d'assainissement des eaux usées du bassin de Laprairie.

26-10-78 ADOPTION DU REGLEMENT # 26-01 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2026;

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil d'Administration au moins 3 jours avant la présente et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renonce à sa lecture;

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE l'objet de ce règlement vise à remplacer le règlement 99-2 relatif au traitement des délégués et du Président du conseil d'administration et datant du 1 janvier 2000.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé par M. Daniel Grenier et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte le règlement 26-01 sur la rémunération du Conseil d'administration.

QUE le présent règlement remplace et abroge le règlement 99-2 relatif au traitement des délégués et du Président du conseil d'administration.

26-10-79 VARIA.

Aucun dossier

26-10-80 QUESTION DU PUBLIC.

Monsieur Caron pose une question a propos de l'item 5.

26-10-81 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par M Frédéric Galantai, appuyé par M. Sylvain Bouchard et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Jean-Claude Boyer, Maire Président de l'assemblée	M. Gilbert Samson Secrétaire-trésorier

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)